



Calcul des droits de succession

Par **DROIN_old**, le **17/11/2007** à **18:24**

comment seront calculés nos droits de succession

nous sommes 3 enfants

notyre père est dcd en 1979, seul un acte de notorité a été fait à l'époque; nos parents étaient mariés sans contrat.

maman est dcd en juin dernier

notre notaire n'a pas été claire et précis sur le mode de calcul de la succession

notremère nos laisse une maison et de la'regent qu'elle a épargné depuis le décès de notre père.

merci pour votre réponse, car j'avoue que nous sommes dans le flou !

S. DROIN

Par **picou**, le **18/11/2007** à **10:59**

bonjour, votre notaire vas estimer la maison que votre mere vous laisse, puis va ajouter a ce montant son argent epargner en y rajoutant bijoux eventuels, et mobiliers eventuels. Au montant total seront prelever des frais de succesions. Les tranches varient de 5% a 40% selon l'actif obtenus.